APRÈS ART. 13 N° **159**

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 159

présenté par

Mme Brenier, Mme Trastour-Isnart, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Reda, M. Reiss, M. Lorion, M. Benassaya, M. Descoeur, Mme Louwagie, Mme Meunier, Mme Corneloup et Mme Boëlle

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

Un rapport est remis par le Gouvernement au Parlement sur l'impact de la vaccination obligatoire sur les effectifs hospitaliers, leur rémunération et l'éventuelle nécessité d'ouvrir un nouveau Ségur de la santé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Beaucoup de contraintes et des conditions de travail difficiles sont imposées chaque jour par la crise sanitaire aux soignants. Si le Ségur de la santé a été une vraie avancée pour eux, il nous faut aller plus loin. Avec l'obligation vaccinale, nous leur imposons une nouvelle condition de travail à charge. Il existe un risque de démissions pour certains, ou de mal-être au travail pour d'autres. Il est donc essentiel que nous puissions engager de nouvelles échanges avec eux concernant l'évolution de leur rémunération et de leurs conditions de travail.